

**Forum inter-services de l'OMD sur la gestion coordonnée des frontières  
Bruxelles, 29 - 30 juin 2009**

-----



***Allocution inaugural de M. Bernard Clerfayt  
Secrétaire d'Etat, Ministère des finances, Belgique***

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général, Monsieur Mikuriya de m'avoir convié aujourd'hui à ce Forum. C'est avec grand plaisir que j'ai accepté son invitation.

Je suis convaincu qu'il est judicieux d'adresser la question de la gestion coordonnée des frontières aux gouvernements. Du point de vue de l'intérêt général, et particulièrement en cette période de ralentissement économique, il est évident que les dépenses publiques doivent fournir des avantages quantifiables. N'aspirons-nous pas tous à des délais plus courts, à des résultats rapides, à une meilleure planification des tâches, à une sécurité juridique renforcée et à une diminution des coûts ? Est-il approprié de dépenser de l'argent pour des services aux frontières, alors qu'ils sont déjà fournis par plusieurs autres organismes? Jusqu'où peut-on réduire les ressources aux frontières tout en continuant d'exiger que les organismes responsables des frontières protègent les nations qui bénéficient traditionnellement de leur appui? Je suis bien conscient que chacun d'entre vous possède ses propres réponses à ces questions.

Concrètement, j'estime que nous devons investir judicieusement dans nos frontières et travailler plus efficacement. Dans la mesure où l'argent constitue un réel problème, cet investissement peut revêtir plusieurs formes ; la collaboration entre les agences ne doit pas nécessairement impliquer de lourdes dépenses de capitaux. Je suis convaincu que les participants à ce Forum mettront en lumière certains procédés peu onéreux qui peuvent facilement être mis en œuvre.

Quelle que soit la forme d'un système de gestion coordonnée des frontières, c'est la communication qui sera la clé de son succès : la communication entre les bureaux ainsi qu'entre l'administration et le terrain, sans oublier la communication internationale. Le partage de l'information parmi les organismes de réglementation est primordial, et il incombe aux gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de faciliter ces échanges, que ce soit au travers d'une volonté politique, de la signature de protocoles d'accord avec divers organismes et d'autres pays ou, plus important, en adoptant ou en modifiant la législation dans le but de répondre aux défis d'une gestion optimale des frontières. Je remarque que le Secrétaire général Mikuriya a fait référence au document de vision de l'Organisation mondiale des douanes, intitulé "Les douanes au 21<sup>ème</sup> siècle", dans son allocution d'ouverture. Il est évident que l'Organisation mondiale des douanes et la communauté douanière adoptent le concept de partage de l'information. Le monde moderne dépend d'informations précises en temps réel qui facilitent la prise de décision.

La frontière est l'endroit le plus important, c'est là que les agents chargés du contrôle aux frontières prennent les décisions relatives à l'admission de marchandises sur leur territoire. A un moment donné de notre vie, la plupart d'entre nous ont fait les frais d'une mauvaise information ou d'une prise de décision erronée dans un environnement à haut niveau de stress, comme un aéroport. Je suis ravi que l'OMD, et tous ceux qui sont ici aujourd'hui, considèrent le réseau mondial des douanes comme une composante fondamentale d'une gestion efficace et efficiente des frontières.

Tous les organismes du secteur frontalier doivent participer activement à un échange efficace d'informations. Assurément, il incombe aux gouvernements de faciliter une

coopération plus étroite entre les organismes en encourageant la communication et en leur permettant de travailler en étroite relation.

Une communication efficace et une gestion coordonnée des frontières peuvent impliquer des investissements en capital, mais c'est davantage le leadership qui en sera la clé. La technologie de l'information constituera également un catalyseur important et les systèmes d'information devront être développés pour évoluer à terme vers des systèmes communs de traitement de l'information. La gestion des évaluations des risques fera partie intégrante d'un système de gestion coordonnée des frontières. Ne perdons pas de vue qu'en cette période de baisse des recettes publiques, les gouvernements demanderont un retour sur investissement dans ce domaine. Je prévois qu'un tel retour peut être fourni par une gestion coordonnée des frontières efficace.

Une gestion coordonnée des frontières n'est pas utopique. Il existe en effet de nombreux modèles allant du plus simple au plus sophistiqué. Ici, en Europe, nous avons connu plus de 50 ans de développement d'approches coordonnées de différents problèmes entre États membres, y compris les questions frontalières. La mise en œuvre de systèmes de gestion coordonnée des frontières est une priorité activement poursuivie par l'UE / CE. Bien entendu, dans de nombreux cas, cela implique un renforcement important des capacités des pays candidats mais aussi des pays voisins. Je suis persuadé que l'UE pourrait apporter son expertise dans ces domaines lors de prochaines discussions.

Je salue l'initiative de Monsieur le Secrétaire général de convoquer ce forum ici, au siège de l'Organisation mondiale des douanes, et je suis heureux de constater que des organismes autres que les douanes y participent également. La gestion coordonnée des frontières constitue un problème, non seulement pour les organismes du secteur frontalier, mais également pour l'ensemble des gouvernements dans la mesure où les citoyens exigent de leur état des opérations transfrontalières efficaces et efficientes.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir convié à ce Forum. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos délibérations et je vous invite également à profiter de votre séjour en Belgique.

-----